



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 21 OCTOBRE 2021

n° 23-2021

Ajustement du plan pluriannuel d'investissement

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique de Saint-Lô (SMPH) s'est réuni jeudi 21 octobre 2021 à 14 heures à SAINT-LO, au Pôle Hippique, salle chemin de la Madeleine, sur convocation du 14 octobre 2021.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Le secrétaire de séance est Mme Stéphanie CANTREL.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental canton de PONT-HEBERT
M. Jean MORIN	Conseiller départemental canton de CREANCES pouvoir de M. Hervé AGNES
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – SAINT-LO AGGLO
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale – Ville de SAINT-LO

Membres suppléants :

M. Louis JANNIERE	Conseiller communautaire – SAINT-LO AGGLO
M. Hervé LEGENDRE	Conseiller municipal – Ville de SAINT-LO

EXCUSEES :

Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Sylvain LETOUZE	Conseiller régional – Région Normandie
M. Hervé AGNES	Conseiller départemental canton de QUETTREVILLE-SUR-SIENNE pouvoir à M. Jean MORIN
M. Mickaël GRANDIN	Conseiller communautaire – SAINT-LO AGGLO
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de SAINT-LO

Accusé de réception en préfecture
050-251405460-20211021-2021-23-DE
Date de télétransmission : 28/10/2021
Date de réception préfecture : 28/10/2021

Ajustement du plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°26-2019 du 18 octobre 2019 portant réorientation du PPI et la délibération n°34-2019 approuvant les modifications du PPI ;

Vu les éléments communiqués au rapport du président,

Considérant que suite aux consultations des entreprises, les enveloppes financières nécessaires à la réalisation des projets de construction de 24 boxes au centre équestre et d'agrandissement de la carrière Uriel sont bien supérieures aux prévisions ;

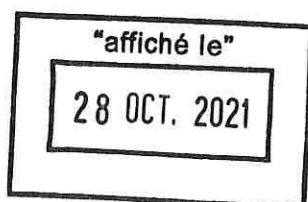
Considérant la possibilité de financer ces deux projets en retirant du PPI le projet de construction de stockage et de création d'une aire de lavage et le projet de démolition des anciennes boxes du CPE pour le stockage des barres de saut ;

Considérant que l'enveloppe financière du projet de réfection des chemins du haras peut être ajustée ;

Considérant la proposition d'ajustement du PPI comme suit :

PPI actualisé		Montant HT
AGRANDISSEMENT DE LA CARRIERE URIEL	Déconstruction du bâtiment des juges et des tribunes	23 800 €
	Terrassement, modifications et déplacement des réseaux EP	281 100 €
	recherche amiante et plomb, CT et SPS consultation	3 000 €
	Déplacement de l'armoire électrique dans le nouveau bureau des juges compris alimentations / Mise en place d'une sonorisation	31 000 €
	Aménagement de la couche de travail	55 600 €
	Remplacement des lisses	32 600 €
	cabine de jury mobile	67 200 €
	Total agrandissement de la carrière Uriel	494 300 €
REFECTION DES CHEMINS DU HARAS	Refection des chemins et reprises en enrobés	38 500 €
CONSTRUCTION DE 24 BOXES DANS PROLONGEMENT DU CENTRE EQUESTRE	Agrandissement du barn existant de 6 travées de 4 boxes	329 000 €
	Agrandissement du barn existant de 6 travées de 4 boxes - maîtrise d'œuvre et SPS	34 500 €
	terrassement, aménagement parking et création fumièrre	65 000 €
	Total construction de 24 boxes	428 500 €
TOTAL PPI		961 300,00 €

LE COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO, à l'unanimité des membres présents, approuve la nouvelle répartition du PPI.



POUR EXTRAIT CONFORME,
 Le Président du Syndicat Mixte
 du Pôle Hippique de Saint-Lô,

Jean MORIN

Accusé de réception en préfecture
 050-251405460-20211021-2021-23-DE
 Date de télétransmission : 28/10/2021
 Date de réception préfecture : 28/10/2021